

comme les députés de Don Valley (M. Kaplan), d'Etobicoke (M. Gillespie), de Grenville-Carleton (M. Blair), d'Ontario (M. Cafik). Qu'ont à dire le virulent député d'Okanagan Boundary (M. Howard), celui de Middlesex (M. Lind) et le tendre député de Calgary-Sud (M. Mahoney) qui peut esquiver n'importe quel problème avec un sourire forcé?

Ces députés se sont peut-être enfin rendu compte que le ministre avait perdu tout sens de la réalité et qu'ils ne pouvaient appuyer ce genre de mesure. Pourquoi ne le peuvent-ils pas? Ils écoutent le maître comme des écoliers dociles. Ils ne peuvent s'imaginer que le droit divin de gouverner du parti libéral puisse jamais être remis en question. Ils se disent: «Nos erreurs sont sans importance, nous sommes des libéraux.» Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, il n'y a pas tellement d'années des gars de six dollars. N'y voyez-vous pas la vieille bande, monsieur l'Orateur? Ils avaient été défaits en 1957 et ils avaient dit à la Chambre des communes qui avait un gouvernement minoritaire de l'autre côté: «Redonnez-nous nos postes». Étant donné les réalisations de cette administration, ne pouvez-vous déjà pas entendre après la prochaine élection, le groupe d'en face nous dire: «Redonnez-nous nos postes»?

J'aimerais faire un résumé de cette mesure législative. Le gouvernement, dans son désir de remanier le régime fiscal canadien—et on ne peut l'en blâmer—a commis sa première erreur grave, qui a coûté environ \$44,000 au public canadien, quand le ministre a fait publier le Livre blanc sur la réforme fiscale. Quel chef-d'œuvre! Même M. Pickersgill serait incapable d'une telle hypocrisie. Presque immédiatement, les députés des deux côtés de la Chambre ont réagi, se montrant très inquiets, à la seule exception des socialistes qui ont trouvé que «cela n'allait pas assez loin».

• (3.30 p.m.)

Je me demande combien, parmi les socialistes qui appartiennent au clan Blakeney, ou même parmi ceux qui siègent à la Chambre, ont eu le courage d'aller voir un agriculteur canadien de l'Ouest, dans la Saskatchewan, et de lui expliquer ce que Carter avait l'intention de faire pour les producteurs de grain de l'Ouest. Peu d'entre eux l'ont fait, et cependant, depuis quelques semaines, ils parlent beaucoup de nationalisme économique. Le leader de l'opposition (M. Stanfield) s'est immédiatement préparé à en informer les Canadiens, comme l'ont fait M. Bullock et M. Asper. Il n'est pas nécessaire de vous rappeler qui est M. Asper, mais il a réagi violemment et est allé jusqu'à publier un ouvrage où il attaque les propositions du Livre blanc.

A quoi cela a-t-il abouti? Le gouvernement a reculé, il a fait marche arrière, puis il a présenté le bill C-259, qui a si peu de rapport avec les propositions originales que si l'on comparait les deux, on ne leur trouverait pas la moindre ressemblance. Le gouvernement a conclu, à raison, des centaines de milliers de lettres d'objections qu'ont reçues les députés, qu'à moins qu'il ne fasse marche arrière, c'en était fini du régime Trudeau. Mais j'affirme, monsieur l'Orateur, que maintenant qu'il a dépensé \$190,000 pour répondre aux objections des Canadiens, le simple fait de faire marche arrière ne suffira pas à le sauver. Pourquoi cela? Ma première objection concerne les \$44,000 que le Livre blanc a coûté au contribuable, et les \$190,000 que l'on a dépensés pour répondre aux objections des Canadiens, et qui sortent, eux aussi, de la poche du contribuable. De plus, je le répète, le gouvernement a reculé et a fait marche arrière, en disant: «Nous avons commis une

erreur. Dommage que vous ne soyez pas d'accord avec nous, messieurs les contribuables. Mais nous allons rectifier cela».

Cette mesure n'apporte rien à ceux qui ont le plus besoin d'aide: du pain sec, un peu d'eau, pas même de beurre à mettre sur le pain, ni de petites bricoles, et elle menace de double imposition le mouvement coopératif. La structure des actions des coopératives est unique en son genre, monsieur l'Orateur, aussi j'espère que le gouvernement révisera cette partie du projet de loi. L'ambiguïté du bill sur la réforme fiscale préoccupe le monde des affaires. La Chambre de commerce du Canada a besoin de plus de temps pour examiner ce projet de loi. J'espère qu'on le lui accordera.

En partant de certains des critères qui servent à déterminer si une mesure législative est acceptable, voyons un peu quels étaient les objectifs du ministre. Une lourde charge fiscale attend en fin de compte les contribuables à revenu modique. Ces dernières années, les taxes de vente et les impôts fonciers ont été substantiellement relevés. Si des modifications à l'impôt sur le revenu peuvent apporter des allègements, c'est aux contribuables les moins fortunés qu'elles doivent profiter. Le ministre a déclaré que pour alléger le fardeau des individus et des familles, le gouvernement envisage de relever les dégrèvements.

Monsieur l'Orateur, examinons le contenu du Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale de 1971 qui a été publié par l'autorité du ministre des Finances (M. Benson). Aux termes de ces propositions, le citoyen qui a un revenu imposable de \$1,200 par an ne devra pas payer \$15 d'impôt, soit \$1.25 par mois. S'il gagne \$8,000 par an, il économise \$3 en impôt, soit environ 35c. par semaine. Celui qui gagne \$15,000 annuellement devra payer \$64 de plus; s'il gagne \$20,000, il versera \$39 de plus et s'il gagne \$25,000, il versera en réalité \$3 de moins. S'il gagne \$30,000, il versera \$26 de moins. Celui qui gagne \$50,000 paiera \$163 de moins, et s'il gagne \$75,000, il versera \$377 de moins. Celui qui gagne \$100,000—c'est lui qui en a vraiment besoin—versera \$1,011 de moins.

En deuxième lieu, le ministre aborde dans cette brochure l'imposition de bénéfices et revenus importants qui échappent à l'impôt. Le gouvernement compte les considérer comme revenu imposable et, plus particulièrement, il propose un impôt sur les gains en capital. Le ministre a quelque peu battu en retraite et je suppose que ce sont les pressions croissantes qui en sont la cause. J'aborderai plus tard en détail la question des gains en capital.

En troisième lieu, le ministre a semblé se préoccuper de ce que sous le régime actuel, on puisse se soustraire à l'impôt par d'ingénieux stratagèmes. La réforme doit supprimer les échappatoires qui s'offrent à l'heure actuelle à ceux qui ont l'argent et les conseils d'experts pour en profiter. Le ministre a en outre signalé que les salariés ne peuvent déduire bien des dépenses légitimes du revenu imposable. C'est un aspect intéressant, et il a parlé d'accorder de nouvelles déductions aux employés et aux mères qui travaillent. C'est généreux, monsieur l'Orateur, mais qu'arrive-t-il si on accorde à celui qui gagne \$5,000 par an un abattement de \$150 pour se procurer l'outillage nécessaire à son travail pour ensuite imposer tout excédent de \$500 en bourse d'entretien ou d'études obtenue par son garçon? Le ministre des Finances pourra faire plaisir à quelque célibataire qui se réjouira de ce genre d'abattement, mais la plupart des gens mariés ne l'appuieront pas.